



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions Jeunes Masculins

N° 09
18 octobre 2023

Par courriel : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Daniel Leparoux, Nicolas Ménard, Aurélien Picot

Assiste : Isabelle Loreau, Secrétariat

Préambule :

M. Daniel Leparoux, membre du club de Chapelain AC (513858), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Nicolas Ménard, membre du club de Landreau Loroux OSC (544136), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Aurélien Picot, membre du club de Le Cellier Mauves FC (581259), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 08 du 11 octobre 2023 sans réserve.

2. Étude du dossier

Match n° 26824177 St-Hilaire de Clisson F.1 / Bouaye Fc 1 U16 D1 Masculin groupe C du 14.10.2023

La Commission a reçu le courriel du club de Bouaye Fc. informant de l'erreur du score inscrit sur la FMI.

Le club de St-Hilaire de Clisson a confirmé l'erreur inscrite sur la FMI,

Monsieur Muslim HOUADILENE licence n° 2547554962, arbitre désigné, confirme le résultat final de la rencontre soit 1 but pour l'équipe 1 du club de St-Hilaire de Clisson et 6 buts pour l'équipe 1 du club de Bouaye Fc.

Le score indiqué sur la FMI étant de 6 buts pour l'équipe 1 du club de St-Hilaire de Clisson et 1 but pour l'équipe 1 du club de Bouaye

Considérant que le procès-verbal du Comité de Direction, (PV n° 04) du 18.12.2017, dispose que :

« Les élus membres de la Commission Sportive relatent les nombreux dossiers auxquels ils ont été confrontés suite à des erreurs de retranscription du score sur la feuille de match.

Afin d'obliger les clubs et les officiels à plus de vigilance au moment de la signature d'après-match, ils proposent que dans une telle situation, les 2 clubs concernés doivent prendre à charge des frais de dossier à hauteur de 25 € chacun et que le dossier soit transféré à la CDA pour suite à donner en cas de présence d'arbitre officiel. Le Comité valide la proposition ».

En application des dispositions financières du Comité de Direction Pv n° 06 du 06 avril 2023,

En conséquence, la Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 1 but pour l'équipe 1 du club de St-Hilaire de Clisson F.
 - 6 buts pour l'équipe 1 du club de Bouaye Fc
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de St-Hilaire de Clisson et Bouaye Fc
- Transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres

3. Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions règlementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
 - b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.
2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

- **Toutes les feuilles de matchs du week-end du 15 octobre ont été reçues.**

4. Encadrement des équipes

Art.31 Fonction du délégué

« Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique. Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».

Art.25

« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique. Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.

Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain...) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».

Il se fera connaître à l'équipe visiteuse, aux officiels.

Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.

Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.

En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre ne pourra pas débiter.

2. La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à

- a. 4 encadrants (dirigeant/éducateur) en Régional 1, et 3 pour les autres niveaux.
- b. les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés, les uns et les autres en survêtement».

En application du procès-verbal du Comité de Direction PV n° 06 du 06 avril 2023, la Commission relève les manquements et inflige l'amende de 16 € aux équipes concernées.

Les sanctions financières figurent en annexe.

5. Forfaits

. Forfaits

La Commission étudie :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux dont les sommes ont été fixées par le Comité de Direction en date du 06 avril 2023, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

La liste des équipes forfaits figurent en annexe.

- Prochaines réunions les 24 et 26 Octobre 2023.

Le Président,
Mickaël Herriau

La secrétaire de séance,
Isabelle Loreau



Départementale de Gestion des Compétiti



Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Départemental 4 U18 Masculin / 1	A	560849	Gj Asl Fccm 23	FM 26825256	53816.1 15/10/2023
Départemental 4 U18 Masculin / 1	E	518204	Grandchamp As 22	FM 26825577	53876.1 14/10/2023
Départemental 1 U16 Masculin / 1	B	500268	Ancenis Rcasg 22	FM 26823992	53395.1 14/10/2023

Type de dossier : Administratif									
Dossier :	21343798	Match :	52374.1	Départemental 1 U15 Masculin / 1		Groupe A			123
Date :	16/10/2023		14/10/2023	534841 St Marc Sur Mer Foot 1	-	540404 Pontchateau Aos 1			
Personne :						Club :	534841 ST MARC F.		
Motif :	22	Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343799	Match :	52450.1	Départemental 2 U15 Masculin / 1		Groupe C			128
Date :	16/10/2023		14/10/2023	519335 Nant'Est F.C. 1	-	511986 Ste Luce S/Loire Us 1			
Personne :						Club :	519335 NANT'EST FOOTBALL CLUB		
Motif :	22	Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343805	Match :	52480.1	Départemental 3 U15 Masculin / 1		Groupe A			135
Date :	16/10/2023		14/10/2023	528847 St Nazaire Immaculee 1	-	548648 Donges Fc 1			
Personne :						Club :	528847 F.C. DE L'IMMACULEE ST NAZAIRE		
Motif :	22	Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343807	Match :	52541.1	Départemental 3 U15 Masculin / 1		Groupe E			134
Date :	16/10/2023		14/10/2023	564392 Gj Gbbc 1	-	590304 Vieilleville Planche 1			
Personne :						Club :	564392 GJ GÉTIGNÉ-BOUSSAY-BERNARDIÈRE-CUGAND		
Motif :	22	Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343810	Match :	52600.1	Départemental 4 U15 Masculin / 1		Groupe B			139
Date :	16/10/2023		14/10/2023	521036 Pontchateau St Guill 1	-	560849 Gj Asl Fccm 2			
Personne :						Club :	521036 AMIS S. GUILLAUMOIS PONTCHATEAU		
Motif :	22	Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343812	Match :	52659.1	Départemental 4 U15 Masculin / 1		Groupe F			142
Date :	16/10/2023		14/10/2023	502386 Nantes St Pierre 2	-	582652 St Fiacre Coteaux Fc 2			
Personne :						Club :	502386 LA SAINT PIERRE DE NANTES		
Motif :	22	Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343813	Match :	52660.1	Départemental 4 U15 Masculin / 1		Groupe F			142
Date :	16/10/2023		14/10/2023	514034 Gorges Elan 2	-	544136 Le Loroux Landreau O 2			
Personne :						Club :	514034 EL. DE GORGES		
Motif :	22	Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343814	Match :	52675.1	Départemental 4 U15 Masculin / 1		Groupe G			136
Date :	16/10/2023		14/10/2023	554096 Villeneuve Bourgneuf 1	-	513122 Sorinieres Elan F 2			
Personne :						Club :	554096 F. C. BOURGNEUF EN RETZ		
Motif :	22	Absence Délégué au Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match					18/10/2023	18/10/2023	16,00€

Dossier :	21343815	Match :	52720.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1	Groupe B	151	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	560849	Gj Asl Fccm 3	- 560489	St Joachim Fc Briere 2	
Personne :						Club :	560849 GJ ASL FCCM
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343816	Match :	52721.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1	Groupe B	151	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	502394	Herbignac St Cyr 2	- 500258	St Nazaire Ump 2	
Personne :						Club :	502394 ST CYR HERBIGNAC
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343817	Match :	52825.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1	Groupe I	153	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	514875	Sautron As 2	- 580575	Savenay Malville Pfc 2	
Personne :						Club :	514875 A.S. SAUTRONNAISE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343818	Match :	52856.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1	Groupe K	450	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	534765	St Herblain Preux As 2	- 512354	Reze Aepr 2	
Personne :						Club :	534765 A.S. PREUX ST HERBLAIN
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343819	Match :	52869.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1	Groupe L	452	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	511986	Ste Luce S/Loire Us 2	- 502138	Thouare Us 3	
Personne :						Club :	511986 U.S. STE LUCE S/LOIRE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343821	Match :	52914.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1	Groupe O	454	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	553554	Gj St Pere Oceane 2	- 581901	Ent. Vital Fr/Chauve 2	
Personne :						Club :	553554 GJ ST PERE OCEANE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343824	Match :	53485.1	Départemental 2 U17 Masculin / 1	Groupe A	159	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	502274	Guerande St Aubin 1	- 501945	Pornichet Es 2	
Personne :						Club :	502274 ST AUBIN GUERANDE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343825	Match :	53499.1	Départemental 2 U17 Masculin / 1	Groupe C	158	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	502178	Blain Es 1	- 554118	Gj Abbaretz P Bleue 1	
Personne :						Club :	502178 ENT.S. DE BLAIN
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343826	Match :	53500.1	Départemental 2 U17 Masculin / 1	Groupe C	158	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	517367	Heric Fc 1	- 552653	Derval Sc Nord Atlan 1	
Personne :						Club :	517367 HERIC FOOTBALL CLUB
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€

Dossier :	21343829	Match :	53545.1	Départemental 2 U17 Masculin / 1	Groupe F	163	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	590304	Vieillevigne Planche 1	- 561031	Gj De Goulaine 2	
Personne :					Club :	590304 VIEILLEVIGNE LA PLANCHE ASSOCIATION SPORTIVE FOOT	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343830	Match :	53561.1	Départemental 2 U17 Masculin / 1	Groupe G	456	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	548100	La Montagne Fc 1	- 560136	Gj Sud Retz Football 1	
Personne :					Club :	548100 F.C. LA MONTAGNE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343831	Match :	53634.1	Départemental 1 U18 Masculin / 1	Groupe D	165	
Date :	16/10/2023	15/10/2023	514875	Sautron As 23	- 500041	Nantes La Mellinet 22	
Personne :					Club :	514875 A.S. SAUTRONNAISE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343835	Match :	53680.1	Départemental 2 U18 Masculin / 1	Groupe B	171	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	552461	Gj 3 Forets Soudan 21	- 550749	Gj Nord 44 22	
Personne :					Club :	552461 GJ TROIS FORETS	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343836	Match :	53710.1	Départemental 2 U18 Masculin / 1	Groupe D	170	
Date :	16/10/2023	15/10/2023	500041	Nantes La Mellinet 23	- 547452	Orvault Rc 22	
Personne :					Club :	500041 LA MELLINET DE NANTES	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343838	Match :	53711.1	Départemental 2 U18 Masculin / 1	Groupe D	170	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	523294	Nantes Fcta 21	- 564168	Gj Suce/Erdre Casson 21	
Personne :					Club :	523294 F.C. DE TOUTES AIDES NANTES	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343839	Match :	53724.1	Départemental 3 U18 Masculin / 1	Groupe A	174	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	502069	St Nazaire Mean 21	- 560126	Ste Reine Crossac 21	
Personne :					Club :	502069 ALERTE DE MEAN - ST NAZAIRE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343840	Match :	53739.1	Départemental 3 U18 Masculin / 1	Groupe B	175	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	548648	Donges Fc 21	- 560518	Camphon Ubcc 21	
Personne :					Club :	548648 DONGES F.C.	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343842	Match :	53741.1	Départemental 3 U18 Masculin / 1	Groupe B	175	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	525241	Ent. Stephanois/Tcfc 21	- 564495	Vay Marsac Fc 21	
Personne :					Club :	525241 F.C. STEPHANOIS	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€

Dossier :	21343844	Match :	53936.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe I	458	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	541370	Aigrefeuille As Main 24	- 582149	Gj Deux Coutais 21	
Personne :						Club :	541370 A.S. DE MAINE AIGREF.REMOUILLE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343845	Match :	53950.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe J	459	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	581813	St Hilaire Clisson F 23	- 564392	Gj Gbbc 22	
Personne :						Club :	581813 F.C. SUD SEVRE ET MAINE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343846	Match :	54130.1	Départemental 2 U17 Masculin / 1	Groupe B	161	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	502454	Missillac Fc 1	- 501946	Montoir Cs 1	
Personne :						Club :	502454 MISSILLAC FOOTBALL CLUB
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343848	Match :	54131.1	Départemental 2 U17 Masculin / 1	Groupe B	161	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	560126	Ste Reine Crossac 1	- 500258	St Nazaire Ump 1	
Personne :						Club :	560126 SAINTE-REINE CROSSAC FOOTBALL
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343861	Match :	52751.1	Départemental 5 U15 Masculin / 1	Groupe D	150	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	560772	Gj Fc3r Fcam 2	- 548227	Guemene Fc 2	
Personne :						Club :	560772 GJ FC3R FCAM
Motif :	23	Absence responsable équipe			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	23	Amende : Absence responsable équipes			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343862	Match :	53380.1	Départemental 1 U16 Masculin / 1	Groupe A	186	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	551077	Fay Bouvron Fc 21	- 509427	Nantes Metallo Sc 21	
Personne :						Club :	509427 METALLO S. CHANTENAY NANTES
Motif :	23	Absence responsable équipe			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	23	Amende : Absence responsable équipes			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343863	Match :	53711.1	Départemental 2 U18 Masculin / 1	Groupe D	170	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	523294	Nantes Fcta 21	- 564168	Gj Suce/Erdre Casson 21	
Personne :						Club :	564168 GJ SUCE/ERDRE CASSON
Motif :	23	Absence responsable équipe			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	23	Amende : Absence responsable équipes			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343865	Match :	53814.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe A	178	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	510656	St Andre Des Eaux 22	- 514661	Guerande Madeleine 23	
Personne :						Club :	514661 A.S. LA MADELEINE
Motif :	23	Absence responsable équipe			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	23	Amende : Absence responsable équipes			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343867	Match :	53830.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe B	182	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	510656	St Andre Des Eaux 23	- 502069	St Nazaire Mean 22	
Personne :						Club :	502069 ALERTE DE MEAN - ST NAZAIRE
Motif :	23	Absence responsable équipe			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	23	Amende : Absence responsable équipes			18/10/2023	18/10/2023	16,00€

Dossier :	21343870	Match :	53905.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe G	184	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	520086	Vigneux Es 23	- 534765	St Herblain Preux As 21	
Personne :						Club :	534765 A.S. PREUX ST HERBLAIN
Motif :	23	Absence responsable équipe			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	23	Amende : Absence responsable équipes			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21343872	Match :	53936.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe I	458	
Date :	16/10/2023	14/10/2023	541370	Aigrefeuille As Main 24	- 582149	Gj Deux Coutais 21	
Personne :						Club :	541370 A.S. DE MAINE AIGREF.REMOUILLE
Motif :	23	Absence responsable équipe			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	23	Amende : Absence responsable équipes			18/10/2023	18/10/2023	16,00€
Dossier :	21345332	Match :	53395.1	Départemental 1 U16 Masculin / 1	Groupe B	185	
Date :	17/10/2023	14/10/2023	520841	Treillieres Sympho F 21	- 500268	Ancenis Rcasg 22	
Personne :						Club :	500268 R.C. ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			18/10/2023	18/10/2023	52,00€
Dossier :	21345331	Match :	53816.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe A	178	
Date :	17/10/2023	15/10/2023	502274	Guerande St Aubin 22	- 560849	Gj Asl Fccm 23	
Personne :						Club :	560849 GJ ASL FCCM
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			18/10/2023	18/10/2023	52,00€
Dossier :	21345329	Match :	53876.1	Départemental 4 U18 Masculin / 1	Groupe E	180	
Date :	17/10/2023	14/10/2023	518204	Grandchamp As 22	- 553174	Nantes St Joseph Por 21	
Personne :						Club :	518204 A.S. GRANDCHAMPS DES FONTAINES
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			18/10/2023	18/10/2023	52,00€
Nombre de dossiers de type : Administratif : 40							